



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU KOP

Accueil et départ

- L'accueil et la prise en charge de l'enfant se feront **impérativement** à l'heure du créneau indiqué. **Tout retard de plus de 15 minutes annulera l'inscription au KOP pour l'enfant.**
- Le point de rendez-vous est fixé au chalet de Bearn, situé à côté de la boutique principale du stade.
- La restitution de l'enfant se fera à l'heure communiquée par l'animateur lors de l'accueil.

Encadrement et activités

- Les enfants bénéficieront, avant et après le match, d'un programme éducatif et d'animations, proposés par le Fonds de Dotation Section dans le cadre de ses actions citoyennes et sociales.
- Ils assisteront ensemble aux matchs en tribune, accompagnés de leurs encadrants.
- L'encadrement est assuré par des animateurs titulaires du BAFA (1 animateur pour 10 enfants).

Déplacements et sécurité

- L'enfant ne pourra quitter le club pendant toute la durée de l'événement, sauf autorisation exceptionnelle d'un représentant légal remise au responsable à l'accueil.
- L'enfant ne pourra pas circuler seul dans l'enceinte du stade, pénétrer sur le terrain sans autorisation, ni dégrader les locaux ou le matériel mis à disposition.

Objets personnels

- Les **téléphones portables** et objets de valeur sont **interdits** au sein des Los Maynats de Bearn.

Relation avec les joueurs

- Il est **strictement interdit de demander aux joueurs de la Section leurs équipements** (crampons, chaussettes, shorts, maillots). Les joueurs doivent conserver leur dotation tout au long de la saison.

En cas de non-respect au règlement intérieur, l'enfant peut être exclu du club et restitué à son responsable légal.

Déclaration du responsable légal :

Je soussigné(e), _____

- Avoir pris connaissance avec mon enfant, du règlement intérieur du club ci-dessus
- Autorise mon enfant à participer aux animations encadrées par les animateurs.
- Autorise les responsables encadrants à prendre, en cas d'accident, toutes mesures d'urgence prescrites par les secours
- Autorise la Section Paloise Rugby Pro et son Fonds de Dotation à ce que les photos de mon enfant puissent être prises pendant les activités et utilisées sur tous types de médias et de supports de communication de la Section, de son Fonds de Dotation et des mécènes de cette action.
- Avoir pris connaissance que l'organisation du kop ne pourra être porté responsable d'une perte, détérioration ou d'un vol d'un bien.

Signature du responsable légal _____